

# 7

## Commission permanente Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : Mme COURTEILLE

48126

26 - Famille, Enfance, Prévention

### Poursuite de l'expérimentation de l'association Breizh insertion sport

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

En avril 2021, le Département a mis en place une convention avec l'association Breizh insertion sport sur le territoire de l'agence de Brocéliande dans le cadre de l'expérimentation d'une nouvelle modalité d'accompagnement pour les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance. L'approche développée par cette association, qui vise à favoriser l'insertion sociale en s'appuyant sur l'activité physique et sportive, permet de proposer un modèle d'intervention complémentaire de l'accompagnement des travailleurs sociaux.

Breizh insertion sport a comme objectif de faire émerger par l'activité physique et sportive des solutions et réponses innovantes aux problématiques rencontrées.

La convention prévoyait une expérimentation sur 2 ans à destination des mineurs et jeunes majeurs confiés au Centre départemental d'action sociale de Brocéliande, entre 12 et 21 ans hors Placement éducatif à domicile. Afin de privilégier une qualité de l'intervention et faciliter la modularité des actions, il était prévu l'accompagnement de 5 à 6 jeunes simultanément mais de manière différenciée.

Les jeunes ciblés pour bénéficier de cet accompagnement sont : des jeunes présentant des troubles du comportement ; en situation de décrochage ou risque de décrochage scolaire ; présentant des problématiques liées à la santé (troubles alimentaires ; addictions...) ; des jeunes présentant des troubles autour de la sexualité...

L'orientation vers Breizh insertion sport émane des conclusions d'une des commissions du Centre départemental d'action sociale et / ou sur décision du responsable enfance-famille pour une intervention d'une durée de 4 mois renouvelable jusqu'à un an maximum.

Le budget annuel validé en commission paritaire était de 48 000 € incluant les frais en personnel, les frais pédagogiques, de déplacement et les charges fixes de fonctionnement.

Un comité de suivi a été mis en place 2 fois par an en présence des professionnels de Centre départemental de l'action sociale du territoire concerné (responsable enfance-famille / conseiller technique / travailleur social, aide sociale à l'enfance), le coordinateur de Breizh insertion sport, le Président de l'association ainsi qu'un des intervenants, un chargé de missions en protection de l'enfance et la cheffe du service vie sociale de l'Agence de Brocéliande.

### **Bilan et perspectives**

La présentation du bilan de l'expérimentation a été réalisé le 17 mars 2023 à la suite d'un travail de collaboration et de proximité entre l'agence départementale du pays de Brocéliande et l'équipe de Breizh insertion sport.

Au cours de l'exercice, au regard des premiers constats établis sur le public visé, il a été proposé d'élargir cette offre aux jeunes suivis dans le cadre de l'accompagnement éducatif à domicile familial global pour répondre à leurs besoins. Cette ouverture aux mesures à domicile a recueilli un large succès. En effet, ces expériences ont permis aux travailleurs sociaux de l'aide sociale à l'enfance, de mesurer l'intérêt de cette modalité pour les jeunes accompagnés, générant une émulation positive autour de cette forme d'intervention au sein de l'équipe du Centre départemental d'action sociale.

Sur les 2 années, 11 jeunes, 3 filles et 8 garçons, entre 10 et 16 ans, ont bénéficié de cette modalité d'accompagnement.

A travers les différents accompagnements réalisés, Breizh insertion sport a su montrer sa complémentarité et la plus-value de son intervention auprès de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance du Département. Le maillage territorial et le réseau partenarial sur lesquels s'appuie

Breizh insertion sport permet, au cours et à la sortie de l'intervention, d'inscrire les jeunes dans les dispositifs de droit commun (association, médiathèque). Différents supports ont été utilisés comme les activités de plein air, nautiques, manuelles, sportives, culturelles, artistiques mais aussi des immersions professionnelles, la découverte de métiers, etc.

Les bénéficiaires identifiés pour les jeunes et leurs familles sont :

- Une valorisation des jeunes à travers les supports proposés ;
- Une attention personnalisée, une proposition d'une figure d'attachement ;
- De sortir les jeunes confiés de leur statut d'enfant confié ;
- une sécurisation psychique par la constance de l'accompagnement (accompagnement individuel et séjours).
- Un renforcement de l'accompagnement éducatif ;
- Une ouverture culturelle et sportive ;
- Une inscription dans le droit commun et la Cité.

L'expérience acquise a démontré l'intérêt pour les mineurs et les accueillants. Il est nécessaire de poursuivre cette expérimentation sur deux années supplémentaires pour asseoir, formaliser et garantir un fonctionnement adapté. Comme précédemment, un comité de suivi, composé des mêmes membres se réunira deux fois par an pour évaluer et accompagner le développement de cette expérimentation.

Les suites de cette expérimentation devront permettre d'évaluer et d'envisager une diffusion de cette modalité d'accompagnement sur d'autres territoires.

Le budget prévisionnel de cette poursuite d'expérimentation passe de 48 000 € à un montant de 53 500 € annuel pour l'accompagnement de 5 à 6 jeunes : financement des frais de fonctionnement et d'un équivalent temps plein avec prise en compte du Ségur.

### Décide :

- d'attribuer une participation d'un montant de 53 500 € à l'association Breizh insertion sport au titre de l'année 2023 ;
- d'approuver les termes de la nouvelle convention qui prévoit une poursuite de l'expérimentation avec l'association Breizh insertion sport, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231375

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation